#### Syndikat Eisebunnen FNCTTFEL/Landesverband vum OGBL

**Section MI** 



# Rapport de la réunion auprès du Chef de Service MI du 12 juin 2024

# Le 12 juin 2024, a eu lieu la 2<sup>ième</sup> réunion auprès du Chef de Service au centre de conférence en gare de Luxembourg.

La Direction MI était représentée par M. Pascal Poncin, Chef du Service MI et M. Jules Abate, Adjoint au Chef de la Cellule RHT. Monsieur Tiago Da Silva Ribeiro assura la fonction de secrétaire.

Le syndicat Chemins de fer FNCTTFEL/Landesverband de l'OGBL fut représenté par Christian Federspil et Manuel Thiry.

Comme premier point, le rapport de la réunion du 07 mars 2024 a été jugé bon à l'unanimité.

Les points suivants ont ensuite été discutés:

- Comme convenu lors de la dernière réunion auprès du Chef de Service, une prime IG10 est autorisée pour des travaux en hauteur nécessitant un harnais. On demande d'en informer l'ensemble des responsables MI et de bien vouloir encoder cette prime.
  - La prime pour les travaux nécessitant un harnais et en hauteur est accordée et la possibilité de l'encoder est donnée dans Fiori.
- Certains agents nous ont informés que l'outil Iris Next est assez difficile à utiliser. Serait-il possible de faciliter cette utilisation ? P.ex. Atra consigne -jaune, -bleue et peut-être d'uniformiser les endroits pour toutes les régions du pays.
  - Le responsable de la programmation sera contacté et un workshop pour l'optimisation de l'outil aura lieu.
- 3. Les délégués demandent combien de gardes-barrière Pn sont en formation actuelle ? Ne fallait-il pas agrandir ce pool ?
  - Une analyse sera faite par le service et, si nécessaire, le pool sera agrandi.
- 4. Les délégués veulent qu'il soit clarifié que pour le pointage des heures d'astreinte, l'outil REM ne peut servir en aucun cas pour fixer ou vérifier les heures de travail des agents en intervention.
  - Le Chef de Service partage l'opinion des délégués, l'outil REM ne constitue en tout cas qu'un outil technique. Par conséquent, aucun pointage des heures n'est à retirer de l'outil rem (c.-à-d. les SMS 1, 5, 6, etc. ne seront pas pris en compte !!!). Seul l'agent en intervention peut définir les heures en intervention et le temps de trajet. L'agent en astreinte communique ce qui est à pointer à son supérieur hiérarchique qui est en charge de valider le pointage.
- 5. Les délégués demandent si après un jour de travail de huit (ou dix) heures de travail soit sur un poste de sécurité ou non, une intervention en Astreinte avec une fonction (poste de sécurité) est admise ?
  - Le Chef de Service précise que selon l'IG 15, une intervention après un jour de travail est autorisée. En cas de doute, l'agent en intervention peut toujours contacter le chef d'astreinte pour avoir certitude.
- 6. Les délégués demandent une fiche C ADEC/ADEC responsable pour les travaux d'une firme externe. En attendant, les délégués demandent une solution directe.
  - La fiche C ne doit en aucun cas être remplie par une entreprise privée. Cette fiche est interne pour les agents CFL. Une discussion plus étendue est menée dans le cadre du workshop qui se tiendra le 15 juillet.

#### Syndikat Eisebunnen FNCTTFEL/Landesverband vum OGBL

#### **Section MI**

7. Les délégués demandent un flux d'information continu pour le déroulement des embauches pour les candidats / agents MI. La réponse connue : « On ne trouve pas de candidats. » ne nous suffira plus dans le futur ! On constate une dégradation continue dans les équipes.

Le Chef de Service nous informe qu'un premier tri des candidatures est effectué par le service RM. Après quoi, très peu de candidats se présentent lors des journées de recrutement MI. En conséquence, il devient extrêmement difficile de recruter. À ce sujet, les délégués vont interpeller les ressources humaines lors d'une réunion le 10 juillet. Dans le cadre de cette réunion, les délégués espèrent trouver une solution pour que les prochaines journées de recrutements seront mieux visitées. Cette année, plusieurs journées de recrutement seront encore organisées.

- 8. Les délégués demandent une liste avec les codes d'accès et les clefs pour accéder aux différents lieux des CFL (p.ex. toilettes, base de vie, chantiers, ...).
  - Le Chef de Service établira une liste avec les lieux accessibles pour les agents MI.
- 9. Certains agents se déplacement pendant leurs jours de repos. Une compensation des heures de déplacement ne nous semble pas adéquate. Un jour de repos décalé serait plutôt juste. Quelle est la position du Chef de Service ?

Les indemnités pour les voyages de services sont fixées dans l'IG 10. Le Chef de Service essaiera d'organiser les formations de manière que les déplacements aient lieu du lundi au vendredi. Lorsque cela n'est pas possible, les délégués chercheront une solution avec le Chef de Service.

10. Les délégués demandent quels agents sont prévus pour un cours de manutention et où en est la programmation de ces cours ?

En commun accord avec le service Santé au travail, le service MI s'occupe de la formation manutention. L'agent du service MI, désigné pour l'organisation des formations, établit actuellement un planning pour la formation de tous les agents en question. Les délégués demandent d'en charger plusieurs agents de la formation pour un avancement rapide. Le Chef de Service donne son accord.

11. Les délégués demandent des informations actualisées sur le nouveau bâtiment MI, la réorganisation du service T et les voitures Flex.

La réorganisation du service T est en cours d'être réalisée. Les délégués ont été informés par l'adjoint du Chef de Service lors d'une réunion le 3 juin. Pour des informations plus détaillées concernant la réorganisation du service T ainsi que le nouveau bâtiment MI, les agents sont invités à contacter les délégués du personnel qui pourront fournir les éléments de réponse souhaités. La question des voitures Flex sera abordée lors de la réunion avec le service des ressources humaines prévue le 10 juillet (voir point 7).

12. Au service CLIF, les délégués constatent un manque de place au réfectoire/salle de repos. Est-ce qu'une solution est en vue ?

Un état des lieux sera réalisé par le service MI. Une amélioration de la situation semble en vue.

13. Les déléguées demandent que les astreintes des équipes volontaires de changement de la périodicité de vendredi à vendredi soient changées.

Le Chef de Service informe que les changements des équipes concernées seront faits à la fin du mois de juin 2024.

14. Les délégués demandent s'il existe une liste des magasins qui offrent un avantage de prix aux agents de la CFL.

La division MI/RHT n'est pas en mesure d'établir une telle liste, car l'ensemble du personnel des CFL est concerné. La question sera donc reportée à l'ordre du jour pour une prochaine réunion de la délégation centrale.

Après des discussions avec le président de la DC, il s'est avéré que ce sujet avait déjà été discuté au sein des CFL et qu'il n'y aurait pas de liste centralisée. En effet, les avantages en termes de prix résultent de contrats-cadres que chaque Service gère de manière autonome.



#### Syndikat Eisebunnen FNCTTFEL/Landesverband vum OGBL

#### **Section MI**

15. Certains agents assurant la fonction CDM à Bettembourg ne reçoivent pas la prime accordée à certains agents assurant la fonction CDM à Luxembourg.

Le Chef de Service informe qu'une telle prime n'existe pas. Il paraît clair qu'il s'agit là tout simplement d'un malentendu.

À la fin de la réunion, les délégués du personnel ont souhaité la bienvenue au nouveau directeur Gestion Infrastructures, M. Marc Hoffmann, et ont exprimé leur souhait d'une continuation d'un dialogue social équitable.

> Vos délégués du personnel de la section MI Christian FEDERSPIL / Manuel THIRY / Rui DE SOUSA AZEVEDO Steven DI BERNARDO / Celso DA SILVA ALVES / Steve DECKER



Christian FEDERSPIL Délégué titulaire



Manuel THIRY Délégué titulaire



Rui DE SOUSA AZEVEDO Steven DI BERNARDO Délégué titulaire



Délégué suppléant



Celso DA SILVA ALVES Délégué suppléant



Steve DECKER Délégué suppléant

## Coordonnées des délégués du **Syndicat Chemins de Fer** FNCTTFEL/Landesverband de l'OGBL

### >>> Délégués titulaires

FEDERSPIL Christian	christianfederspil@gmail.com	Tél: + 352 691 517 947
THIRY Manuel	thiry@pt.lu	Tél: + 352 691 453 006
DE SOUSA AZEVEDO Rui	ruisousa8411@yahoo.com	Tél: + 352 661 777 868

### >>> Délégués suppléants

DI BERNARDO Steven	ste05594@gmail.com	Tél: + 352 691 204 342
DA SILVA ALVES Celso	celso.ac@hotmail.com	Tél: + 352 691 151 325
DECKER Steve	Bmw120@hotmail.de	Tél: + 352 691 306 293